



Villeneuve
Saint Georges

ANNEE 2014
6eme séance

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE **DE LA SEANCE ORDINAIRE** **DU 29 SEPTEMBRE 2014**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRÉSENTS

Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL (à partir du point n°3), Sylvie RICHTON, Charles KNOPFER, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO-SANCHEZ, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIL, Mohamed BEN YAKHLEF, Kalayarasi RAVIENDRANATHAN, Alexandre BOYER, Insaf CHEBAANE, Mubbashar KHOKHAR (jusqu'au point n°5), Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA, Imen GUEDDA, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristelle NIASME.

ABSENTS REPRESENTÉS

Mme le Maire a donné procuration à Daniel HENRY
Laurent DUTHEIL a donné procuration à Mubbashar KHOKHAR (jusqu'au point n°2)
Elsa BARDEAUX a donné procuration à Kalayarasi RAVIENDRANATHAN
Maurice BELVA a donné procuration à Yannick PILATTE
Marc THIBERVILLE a donné procuration à Sylvie RICHTON
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Nathalie DINNER
Mubbashar KHOKHAR a donné procuration à Imen GUEDDA (à partir du point n°6)
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET

ABSENTS NON REPRESENTÉS

José GRACIA
Dominique JOLY

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

M Lionel CHABERT, Collaborateur de cabinet
M. Jean-Yves PEZENNEC, Directeur Général des Services
Mme Diana ZEMOURI, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Isabelle LEPERCQ, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Imen GUEDDA** a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Jean-Yves PEZENNEC**, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, **Imen GUEDDA**, Secrétaire de Séance.

APPEL NOMINAL

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2014

ADMINISTRATION GENERALE

1 Désignation des représentants de la commune aux conseils d'administration des établissements scolaires (Collège Jules Ferry et Collège Roland Garros)

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

décide, à l'unanimité, d'adopter le scrutin public pour la désignation des représentants de la commune au sein des conseils d'administration des collèges Jules Ferry et Roland Garros ;

Par 34 voix pour,

M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

élit 2 conseillers municipaux titulaires et 2 conseillers municipaux suppléants représentant la commune au sein des conseils d'administration des collèges Jules Ferry et Roland Garros.

2 Indemnités de fonctions aux adjoints

Par 34 voix pour,

M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

décide de modifier comme suit l'indemnité de fonctions à verser aux conseillers municipaux :

BENEFICIAIRES	INDEMNITES
Adjoints	40,46 % du traitement de base annuel de l'indice brut 1015

dit que les autres dispositions de la délibération du 10 avril 2014 restent inchangées.

DAUP

Renouvellement Urbain

3 Projet de requalification du centre ville – convention de participation financière du SYAGE et de la ville au dévoiement du réseau des eaux pluviales, rue du Port

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour,

M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME ayant voté contre, M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

approuve le projet de convention annexée à la présente délibération, concernant la participation financière de la Ville et du SyAGE aux travaux de dévoiement du réseau d'eaux pluviales de la rue du Port.

autorise le Maire à signer ladite convention.

4 Projet de requalification du centre ville – désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public et de parcelles communales

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour,

M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME ayant voté contre,
M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote
prend acte de la désaffectation du domaine public communal.

autorise le déclassement définitif de la partie du domaine public, ayant fait l'objet de l'enquête publique
et de la désaffectation préalable.

autorise le Maire à signer les actes afférents.

5 Projet de requalification du centre ville - approbation du programme et du délai d'exécution des travaux de Restauration Immobilière déclarés d'utilité publique par le Préfet

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,

M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote

approuve le programme de travaux de Restauration Immobilière à réaliser pour les immeubles situés
17/19, 30 et 132 rue de Paris, déclaré d'utilité publique tel que prescrit par l'arrêté préfectoral
n°2014/6181 du 10 juillet 2014,

approuve le délai d'exécution dudit programme de travaux, fixé à 15 mois à compter de leur notification
aux propriétaires concernés.

6 Projet de requalification du centre ville - autorisation de déposer une autorisation de travaux pour l'aménagement en médiathèque des locaux en rez-de-chaussée situés au 45/53ter rue de Paris

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour,

M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME ayant voté contre,
M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote

autorise le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement des futurs locaux
en rez-de-chaussée sis 45/53 ter rue de Paris en médiathèque.

Urbanisme

7 ZAC de la Pologne : désignation de l'aménageur et signature du traité de concession

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour,

M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME ayant voté contre,
M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

désigne la SADEV 94 concessionnaire de la ZAC de la Pologne.

approuve le contrat de concession d'aménagement de la ZAC de la Pologne ci-joint et ses annexes.

autorise le Maire à signer le traité de concession.

décide que dans un délai de trente jours à compter de la date à laquelle la présente délibération aura

acquis un caractère exécutoire sera publié un avis d'attribution de la concession d'aménagement de la ZAC de la Pologne dans les conditions fixées par l'article R 300- 10 du Code de l'Urbanisme.

8 Acquisition amiable d'un bien sis 77 chemin des Pêcheurs et demande de subventions

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,

M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

approuve l'acquisition à l'amiable d'un terrain nu sis 77 chemin des Pêcheurs, cadastré AR 142, d'une superficie de 480 m², au prix de 14 000 €

autorise le Maire à signer les actes correspondants.

autorise la prise en charge financière au prorata du jour de la signature de l'acte notarié de la taxe foncière.

sollicite auprès des partenaires du projet, et notamment le Préfet du Val-de-Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France et le Conseil Général du Val-de-Marne l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour procéder à l'acquisition amiable du terrain sis 77 chemin des Pêcheurs.

sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'avance sans frais de la somme restante pour l'acquisition du bien susvisé.

autorise le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet et à signer les actes correspondants.

dit que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice considéré.

9 Désaffectation et déclassement du terrain anciennement cadastré AM 375 du lotissement La Fontaine Saint Martin

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,

M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

constate la désaffectation du domaine public communal du terrain anciennement cadastré AM 375 (actuellement AM 393, 394, 395, 396, 397, 398 et 399) constituant le terrain d'assiette du lotissement de la Fontaine Saint Martin secteur 2,

prononce le déclassement du domaine public communal de ce même terrain,

autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Développement durable

10 Projet de requalification du centre ville - approbation et signature de la « Charte des EcoQuartiers » et de la charte de Développement durable

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour,

M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME ayant voté contre, M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

approuve la « Charte des EcoQuartiers ».

autorise le Maire à signer la Charte des EcoQuartiers.

approuve le projet de charte de développement durable du projet de requalification du centre ville de Villeneuve-Saint-Georges.

autorise le Maire à signer la charte de développement durable du projet de requalification du centre ville de Villeneuve-Saint-Georges.

11 Approbation de la convention d'occupation du domaine public pour la mise en place de toilettes privées rue Henri Dunant

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,
M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

approuve la convention d'occupation du domaine public pour la mise en place de toilettes privées rue Henri Dunant à intervenir entre la ville de Villeneuve-Saint-Georges et la Société de Transport Automobile de Voyageurs, STRAV, 19 route nationale, à Brunoy (91801 cedex).

autorise le Maire à signer ladite convention.

Développement économique

12 Approbation de la convention entre la ville et l'association Espace pour Entreprendre

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,
M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

approuve la convention, pluriannuelle 2014-2015-2016 entre l'association Espace Pour Entreprendre et la Ville de Villeneuve-Saint-Georges relative à l'accueil et à l'accompagnement de porteurs de projet de reprise ou de création d'entreprises à Villeneuve-Saint-Georges.

autorise le Maire à signer ladite convention.

dit que la dépense pour l'année 2014 est fixée à la somme de 5.000 € (CINQ MILLE EUROS) et sera imputée sur le budget de l'exercice en cours et au compte 6574 – subvention fonctionnement associations et autres.

dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur SANCHO, Président de l'association Espace Pour Entreprendre, Dénommée EPE sise, 13, rue Christophe Colomb 94460 Choisy le Roi.

RESSOURCES

Finances

13 Subventions exceptionnelles aux associations

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,
M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote

décide du versement des subventions exceptionnelles aux associations, comme suit :

- 1 500 euros à l'association Fishes and Swallows ;
- 800 euros au Comité d'entente ;
- 1 000 euros à la Jeunesse sportive du Bois Matar;
- 1 300 euros à l'association Seniors Évasion Loisirs ;
- 1 800 euros à l'UNICEF;
- 1500 euros à Football club des cheminots et villeneuvois.

dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice courant du budget communal.

14 Demandes de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,

M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

approuve les demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2014 « Fonds publics et territoires » de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne,

sollicite les subventions les plus élevées possibles dans le cadre de cet appel à projets,

autorise le Maire à signer toute convention et tout document administratif et financier relatif à cet appel à projet,

autorise le Maire à signer toute convention et tout document administratif et financier relatif au versement des prestations de service pour les structures d'accueil Petite Enfance, Enfance et Adolescents et le RAM, et des subventions relevant des autres dispositifs de la Caisse d'Allocations Familiales,

dit que les recettes et les dépenses seront imputées au budget des exercices considérés.

15 Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) pour l'extension du système de vidéo protection (Tranche 2) et la création d'une liaison fibre optique vers la Police Nationale

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,

M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

approuve le déploiement de la vidéoprotection sur les voies suivantes :

rue de Paris, place du Lavoir, rue du Port, rue du Pont de fer, place du 30 juillet 1908, rue des fusillés, rue Mendès France, place Pierre Sénard, carrefour du Lion, parking des bords de Seine, rue du Pont de la Gendarmerie, rue du Presbytère, place Moliérat, route de Choisy le Roi et stade de Triage.

sollicite les subventions les plus élevées possibles en soutien de cette opération d'extension du système de vidéo protection auprès de l'Etat notamment dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et tout autre organisme.

sollicite les subventions les plus élevées possibles en soutien à la création d'une liaison fibre optique pour le déport des images vers le commissariat de Villeneuve Saint Georges auprès de l'État, notamment dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et après tout autre organisme.

autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à la réalisation de cette opération et aux demandes qui seraient nécessaires auprès d'autres financeurs.

dit que les recettes et les dépenses seront imputées au budget de l'exercice considéré.

16 Modification et approbation des tarifs municipaux

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,

M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

fixe, conformément aux tableaux ci-annexés :

- les tarifs des droits de place sur les marchés de la ville.
- les tarifs et redevances des services communaux scolaires et périscolaires,

dit que :

- pour les tarifs des droits de places sur les marchés de la ville, la date d'application est fixée au 23 septembre 2014,
- pour les tarifs et redevances des services communaux scolaires et périscolaires, la date d'application sera maintenue au 2 septembre 2014.

17 Rétrocession concession cimetièrre

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,

M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

autorise le versement de la somme de 731 euros au profit de Monsieur Sauvajot au titre de la rétrocession de sa concession

dit que la dépense correspondante sera imputée à la sous-fonction 758-026

18 Taxe sur la consommation finale d'électricité

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,

M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

fixe à 8,50 le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation d'électricité, à compter du 1^{er} janvier 2015.

18bis Décision modificative – subvention CCAS

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,

M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

inscrit, en dépenses de fonctionnement, 200 000 € au compte budgétaire 657.362 correspondant au versement d'une subvention complémentaire au CCAS

inscrit, en recettes de fonctionnement :

- 120 000 € sur le compte 74123 Dotation de solidarité urbaine
- 80 000 € sur le compte 7325 FPIC
-

Ces montants complètent l'inscription du budget primitif, les montants réels n'étaient pas connus au moment de son vote.

Ressources Humaines

19 Modification des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,

M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2014, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet	61	- 3		58
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	22		+ 3	25
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	5	- 1		4
Rédacteur à temps complet	14		+ 1	15
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	290	- 3		287
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet	9		+ 3	12
Conservateur de bibliothèque à temps complet	0		+ 1	1
Conservateur de bibliothèque en chef à temps complet	1	- 1		0
Educateur de jeunes enfants à temps complet	1		+ 1	2
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet 9h00	1	- 1		0
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet 19h00	0		+ 1	1
Animateur à temps complet	9		+ 1	10
Médecin hors classe à temps non complet 9h00	1	- 1		0
Médecin hors classe à temps non complet 10h30	0		+ 1	1
TOTAL	414	- 10	+ 12	416

décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2014, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Directeur général adjoint des services à temps complet	3		+ 1	4
Attaché à temps complet	20		+ 1	21
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	25	- 5		20
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	11	- 2	+ 5	14
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	4		+ 2	6
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	287	- 6	+ 1	282
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet	12	- 4	+ 6	14
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	12	- 1	+ 4	15
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	7		+ 1	8
Agent de maîtrise à temps complet	23	- 1		22
Agent de maîtrise principal à temps complet	16		+ 1	17
Technicien à temps complet	8	- 1		7

Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	4		+ 1	5
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps complet	91	- 2		89
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe à temps complet	2		+ 1	3
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	4	- 1		3
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	0		+ 1	1
ATSEM de 1 ^{ère} classe à temps complet	21	- 12		9
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	10	- 3	+ 12	19
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1		+ 3	4
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe à temps complet	4	- 2		2
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2	- 1	+ 2	3
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1		+ 1	2
Educateur de jeunes enfants à temps complet	2	- 1		1
Educateur principal de jeunes enfants à temps complet	1		+ 1	2
Infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet	3	- 1		2
Infirmier en soins généraux de classe supérieure à temps complet	0		+ 1	1
Opérateur des APS qualifié à temps complet	1	- 1		0
Opérateur des APS principal à temps complet	1		+ 1	2
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe à temps complet	5	- 3		2
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe à temps complet	2		+ 3	5
TOTAL	583	- 47	+ 49	585

dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

20 Création d'un poste d'apprenti

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,

M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

décide de créer, à compter du 1^{er} octobre 2014, un poste d'apprenti, portant à 9 le nombre total d'apprentis pouvant être accueillis au sein des services municipaux,

dit que les correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré,

autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclus avec les Centres de Formation d'Apprentis.

20bis Fixation du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.)

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,
M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote

fixe le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité de Villeneuve-Saint-Georges égal à celui des représentants du personnel,

décide le recueil, par le C.H.S.C.T. de l'avis des représentants de la collectivité de Villeneuve-Saint-Georges en relevant.

ESPACES PUBLICS ET BATIMENTS

21 Marché d'assurance « Dommages aux biens communaux et risques annexes » pour les années 2013 à 2016 – approbation et autorisation au Maire de signer l'avenant d'ajustement contractuel

Le Conseil municipal,

Par 34 voix pour,
M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

approuve l'avenant d'ajustement contractuel au contrat d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes », proposé par la S.M.A.C.L. – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, à effet du 1^{er} janvier 2015, qui entérine les dispositions ci-après :

- Maintien du taux de cotisation actuel (hors indexation contractuelle 2015),
- Pour tout sinistre consécutif à la réalisation de l'un des événements suivants : incendie, risque annexes, explosion, émeutes et mouvements populaires, la Collectivité conserve à sa charge une franchise égale à 10 % du montant des dommages avec un minimum de 50 000 €

autorise le Maire à signer ledit avenant.

VŒUX ET MOTION

Vœux pour la création d'un pont supplémentaire sur la Seine entre Athis Mons et Vigneux sur Seine

Le conseil municipal

Par 34 voix pour,
M ESPINAR, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

demande à l'Etat et à la Région de créer les conditions de financement pour la construction dans les meilleurs délais d'un pont supplémentaire sur la Seine entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine,

s'engage à poursuivre ses réflexions et études avec tous les acteurs institutionnels en s'appuyant sur les engagements du Schéma Directeur de la Région Île-de-France pour favoriser les mobilités d'Est en Ouest des habitants du sud du Val-de-Marne et du nord de l'Essonne,

Vœux pour l'arrêt des négociations relatives au Grand Marché Transatlantique dit Grand Marché Transatlantique ou TAFTA ou TTIP

Le conseil municipal

Par 19 voix pour,

M DUTHEIL, M KNOPFER, M POIRET (pour son compte et celui de Mme ALEXANDRE), Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, Mme CABELLO-SANCHEZ, M BIYIK, Mme GUEDDA (pour son compte et celui de M KHOKHAR), M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M ESPINAR, M GAUDIN, Mme LAVOCAT, Mme MARIE DE FICQUELMONT, Mme NIASME n'ayant pas pris part au vote.

refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des salariés et des consommateurs ;

demande l'arrêt des négociations sur le GMT dénommé Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ou Trans-Atlantic Free Trade Agreement, du fait de l'absence de contrôle démocratique et la diffusion immédiate à la représentation nationale de tous les éléments de la négociation en cours

exige l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens, sur les risques de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre du GMT ;

déclare symboliquement la commune de Villeneuve-Saint-Georges "zone hors GMT, hors TAFTA"

LEVEE DE SEANCE A 22h00